

Les critères d'admissibilité

Votre entreprise est considérée comme admissible à de l'aide si elle est **qualifiée pour le commerce d'exportation** et si elle est (voir page 6):

- une société constituée,
- un cabinet de professionnels, ou
- une organisation ou une association commerciale nationale sans but lucratif qui ne pratique pas la vente

La contribution du PDME

La contribution du PDME à votre participation à une mission commerciale est,

Pour toutes les missions:

- la gestion/l'administration
- l'accueil officiel
- 100% du billet d'avion aller-retour en classe économique
- le transport local

Pour les missions au Canada seulement, en plus de ce qui précède:

- une indemnité de subsistance quotidienne (l'hôtel, les repas et les faux frais aux termes des règlements du Conseil du Trésor)
- 100% du billet d'avion en classe économique pour les déplacements à l'intérieur du Canada

Tous les autres frais incombent aux participants.

LES FOIRES COMMERCIALES PARRAINÉES PAR LE GOUVERNEMENT

La participation à des foires commerciales reconnues parrainées par le gouvernement se limite généralement à un secteur industriel précis ou à un genre de produit précis. Le choix des foires commerciales se fonde sur l'importance des avantages que les producteurs canadiens tireront de ces produits à l'échelle internationale, la demande dans la région où se situe le marché de la foire, le ratio coûts-avantages prévu des ventes qui en découlent par dollar investi, et le degré de priorité qu'accorde le MAE aux marchés cible de la foire et aux produits dont celle-ci fait la promotion.

Les paragraphes qui suivent résument les critères d'admissibilité applicables aux participants à des foires commerciales parrainées par le gouvernement et la contribution possible du PDME: